

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1899.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1898 s'élève à	fr.	27,904,541	»
Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1899 montent à		27,984,711	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . fr.		80,170	»
		<hr/>	

La comparaison entre ces Budgets s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1898	fr.	26,621,186	»
— 1899		26,669,001	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.		47,815	»

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1898	fr.	1,283,555	»
— 1899		1,315,710	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.		32,355	»
		<hr/>	
AUGMENTATION TOTALE. . . fr.		80,170	»
		<hr/>	

Les crédits demandés par le projet de Budget primitif pour l'exercice 1899 s'élevaient à	fr.	27,150,186	»
Les amendements proposés portent ce chiffre à		27,984,711	»
		<hr/>	
Soit une augmentation de	fr.	834,525	»
		<hr/>	

laquelle se répartit comme il suit :

Augmentation sur les dépenses ordinaires	fr.	218,815	»
— sur les dépenses exceptionnelles		615,710	»
		<hr/>	
TOTAL. . . fr.		834,525	»
		<hr/>	

L'augmentation de 834,525 francs se justifie de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	486,200	»
— — — — — amendé	513,580	»
AUGMENTATION. fr.	27,380	»

Cette augmentation n'est qu'apparente. Elle est destinée à mettre le crédit de l'article 2 en concordance avec celui voté au Budget de l'exercice 1898; elle résulte de transferts qui sont justifiés dans le rapport de la section centrale chargée de l'examen de ce Budget (*Doc. n° 74, séance du 22 février 1898*).

ART. 5. — *Fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	61,000	»
— — — — — amendé	59,400	»
DIMINUTION. fr.	1,600	»

Cette diminution résulte d'un transfert opéré du présent article à l'article 2 (voir la justification sous ce dernier article).

ART. 5 (du projet de Budget primitif). — *Traitements de disponibilité, etc.*

Le chapitre 1^{er} est réservé exclusivement à l'Administration centrale; or le crédit inscrit à l'article 5 supporte les traitements de disponibilité du personnel des divers services ressortissant au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

En vue de faire disparaître cette anomalie, on propose de transférer le crédit précité au chapitre XIV, qui s'intitulerait : *Dépenses DIVERSES ET imprévues*, et de compléter le libellé du nouvel article (art. 116) de la manière suivante : *Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés DES DIVERS SERVICES RESSORTISSANT AU DÉPARTEMENT*.

Il va de soi que le crédit de cet article continuera, comme par le passé, à supporter les seuls traitements de disponibilité pour lesquels des allocations spéciales ne sont pas prévues à d'autres articles du Budget.

Le changement proposé est de pure forme.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 6 (art. 7 du projet de Budget primitif). — *Premier terme des pensions, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	61,650 »
— — — amendé	80,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	18,350 »

Le nombre des pensions à conférer, notamment aux membres du personnel enseignant, s'accroît chaque année.

Les allocations portées aux Budgets des deux derniers exercices pour le paiement du premier terme des pensions, ont été de beaucoup insuffisantes. L'augmentation de 18,350 francs est sollicitée en vue de prévenir un nouveau déficit.

ART. 7 (art. 8 du projet de Budget primitif). — *Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	215,000 »
— — — amendé	206,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	9,000 »

Par suite de l'extinction d'un certain nombre de pensions allouées aux participants des anciennes caisses de prévoyance, la partie du crédit qui fait l'objet du littéra *a* des développements peut être réduite de fr. 11,000 »

Par contre, l'intervention de l'État dans le paiement de nouvelles pensions à accorder, en 1899, à des veuves et orphelins de professeurs et instituteurs ayant contribué aux caisses de prévoyance dissoutes, nécessite une augmentation (litt. *b* des développements) de 2,000 »

Soit, pour l'ensemble du crédit, une diminution de . . . fr.	9,000 »
	<hr/>

ART. 10 (art. 11 du projet de Budget primitif). — *Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4^e, de la loi du 30 mars 1861).*

Afin d'indiquer avec précision l'objet du crédit sollicité, on propose de compléter le libellé primitif de cet article par la mention suivante : (art. 4, 4^e, de la loi du 30 mars 1861).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12 (art. 13 du projet de Budget primitif) — *Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, etc.*

Cet amendement n'entraîne aucune augmentation de crédit ; il ne comporte qu'un changement de libellé.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 14 (art. 15 du projet de Budget primitif). — *Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	4,900 »
— — — amendé	400 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	4,500 »

Le libellé et le montant du crédit de cet article ont été mis en concordance avec le texte et l'allocation de l'article correspondant du Budget de 1898.

La diminution résulte d'un transfert opéré du présent article à l'article 2.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.

ART. 18 (art. 19 du projet de Budget primitif). — *Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	1,115,660 »
— — — amendé	1,133,502 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	17,842 »

On a biffé du libellé primitif les mots : *gens de peine*, qui sont superflus.

Quant à l'augmentation sollicitée, elle est la conséquence de l'application du nouveau règlement organique des administrations provinciales, en date du 15 juin 1897, lequel a réduit notablement le nombre d'années requises pour l'attribution de la moyenne et du maximum du traitement afférent à chaque grade.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit de 1,133,502 francs serait réparti entre les neuf provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers	fr.	119,900	»
— de Brabant		164,470	»
— de la Flandre occidentale		133,285	»
— de la Flandre orientale		138,880	»
— de Hainaut		139,510	»
— de Liège		138,300	»
— de Limbourg		92,780	»
— de Luxembourg		86,950	»
— de Namur		102,440	»
Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires		20,017	»
		<hr/>	
TOTAL	fr.	1,133,502	»
		<hr/>	

CHAPITRE V.

AFFAIRES ÉLECTORALES.

ART. 25 (art. 26 du projet de Budget primitif). — *Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. — Correspondances télégraphiques, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	20,000	»
— — — amende		15,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	5,000	»

Le crédit de l'article 25 était libellé au projet de Budget primitif (art. 26) de la manière suivante : *Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections Frais de correspondances télégraphiques, etc.*

Les mots *frais de* sont inutiles et peuvent disparaître sans inconvénient ; il en est de même des mots *et d'écritures*.

Quant à la diminution de 5,000 francs, elle résulte d'un transfert opéré du présent article à l'article 2.

ART. 27 (art. 28 du projet de Budget primitif). — *Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État.*

Simple changement de forme apporté au libellé primitif.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

ART. 42 (art. 43 du projet de Budget primitif. — *Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	17,000 »
— — — amendé	23,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	6,900 »

Cette augmentation est destinée à faire face à l'accroissement des dépenses pour l'achat des insignes de la décoration civique décernée aux fonctionnaires et employés de l'État, des provinces et des communes, ainsi que pour l'impression des diplômes.

ART. 43 (art. 44 du projet de Budget primitif). — *Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	3,000 »
— — — amendé	2,600 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	400 »

Le libellé de l'article 43 a été mis en concordance avec le texte voté au Budget de 1898.

Quant à la diminution du crédit, elle résulte d'un transfert opéré du présent article à l'article 2.

CHAPITRE IX.

LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

ART. 44 (art. 45 du projet de Budget primitif). — *Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	241,700 »
— — — amendé	224,600 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	17,100 »

Cette diminution comprend :

- 1^o Une somme de 300 francs transférée à l'article 2;
- 2^o Une somme de 16,800 francs à concurrence de laquelle le crédit de l'article 44 peut être réduit par suite des décès qui se sont produits parmi les titulaires de pensions et de subsides alloués sur ce crédit.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE X.

SCIENCES ET LETTRES.

ART. 45 (art. 46 du projet de Budget primitif). — *Subsides et encouragements littéraires, etc.*

Le libellé du littéra *a* de cet article a été remanié conformément au désir formulé par la section centrale chargée d'examiner le projet de Budget du Département pour l'exercice 1898. (*Documents parlementaires*, Chambre des Représentants, session 1897-1898, n° 74, p. 19.)

Les littéras nouveaux *k* et *l* sont formés de postes qui étaient compris dans le littéra *a* au projet de Budget primitif.

Les derniers frais de la publication de la *Bibliographie nationale* seront vraisemblablement couverts par le crédit inscrit au Budget de 1898; le poste : *publication d'une Bibliographie nationale (de 1830 à 1880)* n'a donc plus de raison d'être, et ces mots ont été supprimés

Le crédit global de l'article est cependant maintenu à son ancien chiffre, à raison de ce que plusieurs services, entre autres celui des bibliothèques populaires, devront recevoir plus d'extension.

Les crédits des différents littéras ont été mis en concordance avec les prévisions de dépenses.

ART. 50 (art. 51 du projet de Budget primitif). — *Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	96,900 »
— — — — — amendé	100,580 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	3,680 »

La somme de 3,680 francs permettra d'accorder au personnel des augmentations réglementaires de traitement.

CHAPITRE XI.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 61 (art. 62 du projet de Budget primitif). — *Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire.*

Pour donner satisfaction à un désir exprimé par la Cour des Comptes, le libellé primitif a été complété par les mots : *indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire.*

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 62 (art. 63 du projet de Budget primitif). — *Matériel des universités de l'État, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	400,260 »
— — — amendé	405,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	4,740 »

Cette augmentation est destinée à certains services universitaires dont les ressources actuelles sont insuffisantes.

ART. 63 (art. 64 du projet de Budget primitif). — *Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses.*

Sauf une modification de pure forme, ce libellé est le même que celui voté au Budget de 1898.

ART. 65 (art. 66 du projet de Budget primitif). — *Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; matériel; salaire des huissiers.*

Le libellé primitif a été modifié de manière à le mettre en concordance avec le texte voté au Budget de 1898.

ART. 72 (art. 73 du projet de Budget primitif). — *Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	4,000 »
— — — amendé	2,500 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	1,500 »

La rédaction des rapports triennaux ne devant plus être rémunérée à l'avenir, le Gouvernement estime que les frais de publication du seizième rapport sur l'état de l'enseignement supérieur ne dépasseront pas la somme de 2,500 francs.

Le libellé de l'article a été modifié et le crédit réduit en conséquence.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 74 (art. 75 du projet de Budget primitif). — *Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen; frais de route, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	4,000 »
— — — amendé	2,920 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	1,080 »

Cette diminution résulte d'un transfert opéré du présent article à l'article 2.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les articles 75 (*Inspection des établissements d'instruction moyenne, etc., traitements, etc.*) et 76 (*Inspection, etc., frais de route et de séjour, etc.*) sont libellés conformément aux textes votés au Budget de 1898. Ces deux articles réunis correspondent à l'ensemble des articles 76 à 81 du projet de Budget primitif pour 1899.

Le crédit de l'article 75, qui était, en 1898, de fr.	48,100 »
est porté à	49,200 »

Soit une augmentation de. fr.	1,100 »
---------------------------------------	---------

destinée à faire face à des améliorations de position méritées par certains membres de l'inspection (arrêté royal organique du 14 février 1877)

ART. 83 (art. 88 du projet de Budget primitif). — *Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif. fr.	3,658,764 »
— — — — — amendé.	3,723,364 »

AUGMENTATION. fr.	64,600 »
---------------------------	----------

Cette somme de 64,600 francs est demandée pour faire face à des relèvements de traitements prévus par les arrêtés organiques ; elle se décompose comme il suit :

A. — AUGMENTATIONS RÉGLEMENTAIRES.

I. Athénées royaux :

5 préfets dont le traitement doit être porté au maximum fr.	2,000 »
14 professeurs dont le traitement doit être porté au maximum de la 3 ^e classe	4,200 »
9 professeurs dont le traitement doit être porté au minimum de la 2 ^e classe	2,700 »
25 professeurs dont le traitement doit être porté au maximum de la 2 ^e classe	3,000 »
<hr/>	13,900 »
A REPORTER. fr.	13,900 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . fr.	13,900 »
II. Écoles moyennes de garçons :		
2 directeurs dont le traitement doit être porté au maximum fr.	1,000 »	
10 régents dont le traitement doit être porté au maximum de la 2 ^e classe	2,000 »	
7 instituteurs dont le traitement doit être porté au maximum de la 2 ^e classe	1,400 »	
	<hr/>	4,400 »
III. Écoles moyennes de filles :		
9 régentes dont le traitement doit être porté au maximum de la 3 ^e classe fr.	1,800 »	
4 institutrices dont le traitement doit être porté au maximum de la 2 ^e classe	800 »	
	<hr/>	2,600 »
	<hr/>	
TOTAL. . . . fr.		20,900 »
		<hr/>

B. — AUGMENTATIONS DITES FACULTATIVES.

I. Athénées royaux :		
20 professeurs dont le traitement doit être porté au minimum de la 1 ^{re} classe fr.	6,000 »	
59 professeurs dont le traitement doit être porté au maximum de la 1 ^{re} classe	23,600 »	
2 surveillants dont le traitement doit être porté au minimum de la 1 ^{re} classe	400 »	
4 surveillants dont le traitement doit être porté au maximum de la 1 ^{re} classe	800 »	
	<hr/>	30,800 »
II. Écoles moyennes de garçons :		
10 régents dont le traitement doit être porté au minimum de la 1 ^{re} classe fr.	1,000 »	
27 régents dont le traitement doit être porté au maximum de la 1 ^{re} classe	5,400 »	
3 instituteurs dont le traitement doit être porté au minimum de la 1 ^{re} classe	600 »	
9 instituteurs dont le traitement doit être porté au maximum de la 1 ^{re} classe	1,800 »	
	<hr/>	8,800 »
	<hr/>	
A REPORTER. . . . fr.		39,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 39,600 »

III. Écoles moyennes de filles :

7 régentes dont le traitement doit être porté au minimum de la 1 ^{re} classe	fr. 700 »
6 régentes dont le traitement doit être porté au maximum de la 1 ^{re} classe	1,200 »
4 institutrices dont le traitement doit être porté au minimum de la 1 ^{re} classe	800 »
7 institutrices dont le traitement doit être porté au maximum de la 1 ^{re} classe	1,400 »
	4,100 »
TOTAL.	43,700 »

RÉCAPITULATION.

Augmentations réglementaires ou de droit	fr. 20,900 »
— dites facultatives.	43,700 »
	64,600 »
TOTAL GÉNÉRAL.	fr. 64,600 »

Il est à remarquer que, dans les prévisions qui précèdent, on n'a pas tenu compte des augmentations de traitement à accorder aux professeurs de dessin et de gymnastique, ni des traitements exceptionnels, prévus par les arrêtés royaux organiques, en faveur des membres du corps professoral des athénées et des écoles moyennes de l'État qui font preuve d'un mérite supérieur. Les dépenses que ces augmentations comportent pourront être imputées notamment sur les économies à résulter des mutations, démissions, mises à la retraite, décès, etc.

ART. 88 (art. 93 du projet de Budget primitif). — *Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués ; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions ; fournitures et frais divers.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 29,700 »
— — — amendé	26,950 »
	2,750 »
DIMINUTION.	fr. 2,750 »

Le libellé de l'article 88 a été mis en concordance avec le texte voté au Budget de 1898.

Quant à la diminution, elle résulte d'un transfert opéré du présent article à l'article 2.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 90 (art 95 du projet de Budget primitif. — *Traitements de disponibilité, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	127,197	»
— — — amendé	105,000	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . fr.	22,197	»

Le nombre des agents en disponibilité a notablement diminué par suite de décès, de mises à la pension et de rentrées en activité. On présume qu'une somme de 105,000 francs pourra suffire à la liquidation des traitements d'attente pendant l'exercice 1899

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 92 (art. 97 du projet de Budget primitif) — *Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire.*

Le libellé du projet primitif a été modifié de manière à le mettre en harmonie avec les changements que le Gouvernement croit devoir apporter à l'organisation du Conseil de perfectionnement.

ART. 95 (art. 98 du projet de Budget primitif). — *Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres ; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du Conseil ; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil ; acquisitions d'ouvrages, reliures. dépenses et frais divers.*

On a supprimé, dans le libellé de l'article 95, les mots : *par l'arrêté royal du 2 février 1885*, qui sont superflus.

ART. 94 (art. 99 du projet de Budget primitif). — *Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice, etc.*

ART. 95 (art. 100 du projet de Budget primitif). — *Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux ; 2° aux inspecteurs cantonaux ; 3° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux ; fourniture d'imprimés et d'autographes pour le service de l'inspection scolaire.*

Le libellé primitif des articles 94 et 95 ne visait qu'un seul inspecteur. Le changement de libellé proposé à l'un et à l'autre a pour but de permettre au Gouvernement d'imputer sur ces articles le traitement et les frais de voyage

NOTE PRÉLIMINAIRE.

d'un second inspecteur des écoles normales, chargé plus spécialement de la partie de l'enseignement qui se rattache aux langues germaniques et notamment du flamand. Les crédits actuels suffisent, dans leur ensemble, à faire face à ce développement du service de l'inspection.

La seconde modification au libellé de l'article 98 est nécessitée par le fait que le Gouvernement a consenti à délivrer, sur la proposition du Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire, à chacun des membres de l'inspection scolaire, un exemplaire des circulaires, instructions générales, tableaux et autres documents intéressant son service. La dépense relative à cet objet pourra être imputée sur l'article 98, moyennant la modification proposée, sans augmentation du crédit.

ART. 98 (art. 103 du projet de Budget primitif). — *Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire (1884-1895). Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours frœbeliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne.*

Deux modifications ont été apportées au libellé :

1° Addition des mots : *frais des cours frœbeliens*. Le Gouvernement a reconnu la nécessité d'organiser des cours de l'espèce à partir de 1899;

2° Addition des mots : *d'entériner ou*, pour mettre le texte en concordance avec celui du Budget de 1898.

ART. 102 (art. 107 du projet de Budget primitif). — *Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers.*

La suppression de la rubrique : *Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs*, laquelle constituait le littéra b de l'article 107 du projet primitif, est la conséquence de l'arrêté royal du 24 janvier 1898 qui a supprimé ces conférences.

Il importe de maintenir néanmoins le crédit de l'article 102 au chiffre global actuel de 151,800 francs, et l'on propose de répartir la somme de 10,000 francs devenue disponible entre les littéras a et b des développements modifiés.

On a exprimé le vœu de voir le Gouvernement organiser, pour les instituteurs et les institutrices, des conférences sur des matières étrangères à celles qui font habituellement l'objet de leurs réunions; c'est ainsi qu'en 1898 on a fait donner, par des médecins, aux frais du Département de l'Agric-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

culture et des Travaux publics, des conférences sur l'alcoolisme, aux instituteurs des écoles primaires. Les fonds nécessaires pour couvrir la dépense à résulter de l'organisation des conférences nouvelles, dont les frais incombent au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique, devront être prélevés sur l'article 102 du Budget. Le libellé le permet par la portée générale des mots : *Frais des conférences des instituteurs*. Le littéra a des développements serait augmenté de 4,800 francs.

D'autre part, le littéra b nouveau serait porté de 6,800 à 12.000 francs, afin de permettre au Gouvernement d'encourager plus largement que par le passé l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture.

ART. 104 (art. 109 du projet de Budget primitif). — *Service annuel ordinaire de l'instruction primaire, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	9,200,000	»
— — — amendé . . .		9,400,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . .	fr.	200,000	»

Le service de l'inspection scolaire a annoncé l'augmentation, en 1899, du nombre des écoles primaires à subventionner par l'État. Il est donc nécessaire, pour éviter tout mécompte, d'accroître le crédit relatif au service ordinaire de ces écoles. On propose de le porter à la somme de 9,400,000 francs.

ART. 108 (art. 113 du projet de Budget primitif). — *Part de l'État dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1899 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs*

Les mots : *pour l'exercice 1899 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs* ont été ajoutés au libellé de cet article, afin de permettre au Gouvernement de liquider certaines parts d'intervention de l'État qui, étant réclamées tardivement, ne peuvent être imputées sur le Budget de l'exercice qu'elles concernent.

ART. 109 (art. 114 du projet de Budget primitif). — *Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1899, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	298,000	»
— — — amendé . . .		250,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . .	fr.	48,000	»

On estime qu'une somme de 250,000 francs sera suffisante pour assurer, en 1899, le paiement des charges prévues.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 114 (art 119 du projet de Budget primitif). — *Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques, des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	51,000	»
— — — — amendé	39,250	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . fr.	11,750	»

Le libellé de l'article 114 a été mis en concordance avec le texte voté au Budget de 1898.

Quant à la diminution, elle résulte d'un transfert opéré du présent article à l'article 2.

CHAPITRE XIV.

DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.

ART. 116 (nouveau). — *Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département.*

On a donné ci-dessus à l'article 5 (du projet de Budget primitif) la justification du transfert de cet article au chapitre XIV ainsi que de la modification proposée à son libellé.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XV.

SERVICES DIVERS.

ART. 117 (nouveau). — *Ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial de la Flandre orientale.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

L'article 116 du Budget de 1897 comprenait un crédit de 30,000 francs pour l'ameublement d'une partie des nouveaux locaux de l'hôtel du Gouvernement provincial de la Flandre orientale.

On estime qu'une somme de 20,000 francs sera nécessaire pour achever l'ameublement du nouvel hôtel et pourvoir, en 1899, aux premières dépenses d'installation du cabinet du Gouverneur, de ses dépendances et des bureaux à établir dans les bâtiments actuellement en voie de construction.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 118 (nouveau). — *Enseignement supérieur. Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires.*

Crédit demandé : 65,710 francs

La répartition de ce crédit se fera de la manière suivante :

Université de Liège.

Instituts divers : travaux complémentaires d'amélioration, de pavage, de canalisation d'égouts, de chaufferie fr.	27,824 »
Ameublement et outillage scientifique de certains laboratoires et auditoires	24,850 »
Institut électro-technique; travaux complémentaires	5,020 »
TOTAL. . . fr.	<u>57,694 »</u>

Université de Gand.

Instituts divers : travaux complémentaires fr.	6,516 »
Acquisition d'une collection d'antiquités préhistoriques (solde)	1,500 »
TOTAL. . . fr.	<u>8,016 »</u>

ART. 119 (nouveau). — *Enseignement moyen. Construction et ameublement de locaux.*

Crédit demandé : 40,000 francs.

Le Gouvernement sollicite le renouvellement, pour 1899, du crédit de 40,000 francs porté à l'article 120 du Budget de 1898, en vue de compléter l'outillage didactique de certains établissements d'instruction moyenne, notamment de ceux qui ont été créés en vertu de la loi du 15 juin 1881, et d'intervenir dans les frais de construction de locaux.

ART. 121 (nouveau). — *Travaux d'agrandissement à effectuer au Musée royal d'histoire naturelle.*

Crédit demandé : 490,000 francs.

Les travaux d'agrandissement à effectuer au Musée royal d'histoire naturelle sont estimés devoir entraîner une dépense de fr. 997,310 28, se décomposant comme il suit :

Travaux de grosse construction, jusques et y compris la mise sous toit fr.	789,244 75
Travaux de parachèvement	208,065 53
ENSEMBLE. . . fr.	<u>997,310 28</u>

Un premier crédit de 500,000 francs a été accordé en 1898 (Voir *Doc. parl. n° 3* de la session 1897-1898, pp. 126-127.)

Un second crédit de 490,000 francs est sollicité pour 1899.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1899 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-six millions six cent soixante-neuf mille un francs	26,669,001 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million trois cent quinze mille sept cent dix francs	1,315,710 »

Soit ensemble à la somme de vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille sept cent onze francs fr. 27,984,711 »
conformément au tableau ci-annexé.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomenden, Heil,

Op voorstel van Onze Ministers van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën worden voorgelegd :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs voor het dienstjaar 1899 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van zes en twintig millioen zes honderd negen en zestig duizend één frank	fr. 26,669,001 »
2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van één millioen drie honderd vijftien duizend zeven honderd tien frank.	1,315,710 »

Te zamen op de som van zeven en twintig millioen negen honderd vier en tachtig duizend zeven honderd elf frank fr. 27,984,711 »
overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1899.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 •	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	515,580 •	
			600,680 •
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	59,400 •	
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000 •	
5	Frais de route et de séjour; missions.	2,700 •	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1899 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	80,000 •	
7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1899.	206,000 •	
8	Suppléments de pensions accordés, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1899	300 •	

**GEWIJZIGDE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN
EN OPENBAAR ONDERWIJS VOOR HET DIENSTJAAR 1899.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwedde der ambtenaren, beambten en bedienden. Kosten van het raadplegend comiteit voor de vraagstukken van wetgeving en algemeen beheer (De magistraten welke deel uitmaken van het comiteit zullen de zitpenningen trekken, te zelfden titel als de andere leden. Deze aanmerking geldt ook voor alle raden, jury's, commissiën, enz., afhangende van het Departement.)	515,580 .	
			600,680 .
3	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meublen, licht, vuur, kleine uitgaven; kosten van het <i>Bulletin du Ministère</i>	59,400 .	
4	Bibliotheek van het Departement : aankoop van boeken, abonnementen en inschrijvingen; kosten van drukken, innaaien, kartonneeren en verbinden; opstel van den kataloog; materieel der bibliotheek	4,000 .	
5	Reis- en verblijfkosten; zendingen	2,700 .	
HOOFDSTUK II.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
6	Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat of aan gemeenteleeraars en -onderwijzers, en aanvang nemende in 1899 of vóór den 1 ^o Januari van hetzelfde jaar	80,000 .	
7	Pensioenen door de voormalige voorzieningskassen aan gemeenteleeraars en -onderwijzers verschuldigd (art. 5 der wet van 16 Mei 1876) Tusschenkomst van den Staat in de betaling der pensioenen verleend of te verleenen aan weduwen, kinderen of weezen van ambtenaren en beambten van den Staat en van leeraars en onderwijzers, voor de jaren aansluiting bij de voorzieningskassen, afgeschaft bij de wet van 16 Mei 1876 (art. 1 der wet van 31 Maart 1884). Termijnen vervallen vóór 1 ^o Januari 1899.	206,000 .	
8	Bijkomende pensioengelden krachtens het koninklijk besluit van 21 Juni 1862 verleend aan gemeenteonderwijzers en verschuldigd blijvende op 1 Januari 1899.	300 .	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
9	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constitués en sociétés mutualistes reconnues.	20,000	451,971
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^e , de la loi du 50 mars 1861)	45,500	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867	5,771	18,500
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours en raison de leur position malheureuse	98,400	
CHAPITRE III STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
13	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire	4,500	
14	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions.	400	
15	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	8,600	
16	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque.	4,800	
CHAPITRE IV. AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.			
17	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
9	Aanmoedigingspremiën aan de pensioenkassen der vrije onderwijzers, ingericht als erkende maatschappijen tot onderlingen bijstand	20,030 "	451,971 "
10	Toelage aan de centrale voorzieningskas der gemeentesecretarissen (art. 4, 4 ^o , der wet van 30 Maart 1861)	43,500 "	
11	Teruggave van voorschotten van aandeelen van pensioenen door de kas der weduwen en weezen der leeraars, ambtenaars en beambten van het beheer van het openbaar onderwijs aan 's Lands schatkist gedaan, overeenkomstig de wet van 15 Maart 1867	5,771 "	
12	Hulpgelden aan voormalige ambtenaars, beambten, lagere onderwijzers en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of aan hunne familiën die geen recht op pensioen hebben of slechts een klein pensioen genieten, en wegens hun ongelukkigen toestand aanspraak kunnen maken op een hulpgeld	98,400 "	
HOOFDSTUK III			
ALGEMEENE STATISTIEK.			
15	Middelencommissie voor statistiek: zitpenningen der leden; vergoeding aan het lid-secretaris	4,500 "	18,500 "
14	Kosten der Commissie voor het vaststellen van de spelling der gemeente- en gehuchtnamen Vertalingen	400 "	
15	Middelencommissie voor statistiek: kantoorkosten. Kosten voor het uitgeven der werken van den dienst voor algemeene statistiek en van de middencommissie Aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen voor den dienst der algemeene statistiek.	8,600 "	
16	Bibliotheek voor statistiek: aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen; materiëel der bibliotheek.	4,800 "	
HOOFDSTUK IV.			
PROVINCIE- EN GEMEENTEZAKEN.			
17	Jaarwedden van de gouverneurs, van de leden der bestendige deputaties en van de griffiers der provinciën	440,800 "	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
18	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité :		
	Province d'Anvers 110,900 *		
	— de Brabant 164,470 *		
	— de la Flandre occidentale 155,285 *		
	— de la Flandre orientale 158,880 *		
	— de Hainaut 139,510 *		
	— de Liège 155,500 *	1,155,502 *	
	— de Limbourg 92,780 *		
	— de Luxembourg 86,950 *		
	— de Namur 102,410 *		
	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires 20,017 *		
10	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. 27,000 *		
	— de Brabant 27,000 *		2,390,282 *
	— de la Flandre occidentale 27,000 *		
	— de la Flandre orientale 27,000 *		
	— de Hainaut 51,000 *	255,900 *	
	— de Liège 51,500 *		
	— de Limbourg 20,700 *		
	— de Luxembourg 20,700 *		
	— de Namur 24,000 *		

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
18	Jaarwedden van de beambten en bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid :		
	Provincie Antwerpen, 119,900 °		
	— Brabant, 164,470 °		
	— West-Vlaanderen, 155,285 °		
	— Oost-Vlaanderen 158,880 °		
	— Henegouw 159,510 »		
	— Luik, 155,500 °	1,155,502 »	
	— Limburg 92,780 °		
	— Luxemburg 80,950 »		
	— Namen 102,410 »		
	Som die, in voorkomend geval, zal besteed worden aan de reglementaire verhoogingen, met de gelden voortkomende van mutatiën. 20,017 °		
19	Kantoorkosten, drukwerk, inbinding, onderhoud der meubelen, verwarming en verlichting van de lokalen der provinciebesturen; verschillende en onvoorziene uitgaven :		
	Provincie Antwerpen 27,000 °		2,590,282 »
	— Brabant 27,000 »		
	— West-Vlaanderen, 27,000 »		
	— Oost-Vlaanderen 27,000 »		
	— Henegouw 51,000 »	255,900 »	
	— Luik, 31,500 »		
	— Limburg 20,700 »		
	— Luxemburg 20,700 »		
	— Namen 24,000 »		

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
20	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :		
	Traitements des commissaires 211,500 »		
	Frais de bureau 43,400 »	483,080 »	
	Traitements des employés 228,180 »		
21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des Affaires provinciales et communales	54,000 »	
22	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	54,000 »	
CHAPITRE V.			
AFFAIRES ÉLECTORALES.			
23	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1899. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.	20,000 »	
24	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral.	18,000 »	
25	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des Affaires électorales	15,000 »	153,000 »
26	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. (Crédit non limitatif).	30,000 »	
27	Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État	50,000 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
20	Jaarwedden en bijwinsten der arrondissementscommissarissen; jaarwedden der beambten; jaarwedden van beschikbaarheid en hulpgelden:		
	Jaarwedden der commissarissen 211,500 *		
	Kantoorkosten 45,400 *	483,080 *	
	Jaarwedden der beambten 228,180 *		
21	Weg- en omreiskosten; zendingen, leveringen en werken betreffende de plaatsing, het onderhoud en de verbetering der grenspalen van het Rijk. Drukkosten; aankoop en inbinding van werken over recht en bestuur voor den bijzonderen dienst van het beheer van provincie- en gemeentezaken		54,000 *
22	Kosten tot sieraad der Nationale feesten; verlichtingskosten		34,000 *
HOOFDSTUK V.			
KIESZAKEN.			
23	Buitengewonen kosten en werken in de arrondissementscommissariaten voor de herziening der kiezerslijsten van kracht wordende den 1 ^o Juni 1899. — Herziening der kiezerslijsten; gedrukkosten den Staat ten laste gelegd; indeeling der kiezers in afdelingen; maken van uittreksels van de kiezerslijsten per afdelingen		20,000 *
24	Vergoedingen voor verplaatsing, berekend naar den grondslag van artikel 75 van het tarief in strafzaken en verschuldigd aan de vrederechters voor de uitvoering van artikel 71 van het Kieswetboek		18,000 *
25	Materieel en drukwerk, noodig om de uitvoering te verzekeren van de bepalingen der kieswetten betreffende de verkiezingen. Zenden van telegrams. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende het recht en het bestuur; drukwerken en materieel voor den bijzonderen dienst van het Beheer van kieszaken		15,000 *
26	Vervaardiging en ronddeling van het kiespapier door den Staat te leveren. Zitpenningen en vergoedingen voor verplaatsing aan de leden van de bureelen der wetgevende verkiezingen, in uitvoering van artikel 149 van het Kieswetboek (Ziel beperkend krediet).		50,000 *
27	Kosten terug te betalen aan het Departement van Spoorwegen, Posterijen en Telegraaf voor het vervoer der kiezers, toegelaten tot kosteloos verkeer op de Staatspoorwegen		50,000 *
			153,000 *

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI.			
MILICE.			
28	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	120,000	140,000
29	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	20,000	
CHAPITRE VII.			
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.			
50	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: traitements, indemnités, frais de route et de séjour	170,000	424,100
51	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service	10,000	
52	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacations des médecins. Frais de correspondance	40,000	
53	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	9,000	
54	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures.	51,000	
55	Tir national: personnel permanent	21,760	
56	Tir national: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses.	7,540	
57	Grands concours annuels de tir: frais d'organisation. Achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	50,000	
58	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province	50,000	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VI.			
MILITIE.			
28	Vergoedingen aan de burgerleden der militieraden en aan de arrondissementscommissarissen, aan de gouverneurs der provinciën en aan de leden der bestendige deputaties geroepen om deel te maken van de provinciale commissiën of van de revisieraden, aan de militie-secretarissen, alsook aan de agenten dienst doende als secretarissen bij de provinciale commissiën en bij de revisieraden. Zitpenningen der geneesheeren en heelmeeesters. Kosten van bereep in verbreking. Vertalingen.	120,000 .	
29	Registers, geluigschriften en andere gedrukte stukken noodig tot uitvoering der wetten op de militie. Materieel benoodigd voor de verrichtingen der militie. Aankoop en binden van boekwerken betreffende de militie. Verschillende uitgaven.	20,000 .	140,000 .
HOOFDSTUK VII.			
BURGERWACHT EN KORPSEN SAPPEURS-POMPIERS.			
30	Algemeen toezicht; hogere bevelhebberschappen; staf: jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfkosten.	170,000 .	
31	Algemeen toezicht; hogere bevelhebberschappen; staf: kantoorkosten; dienstlokalen.	10,000 .	
32	Zitpenningen en verplaatsingsgelden aan de voorzitters, leden en secretarissen-verslaggevers der burgerlijke revisieraden, der examen-commissiën en der onderzoeksraden. Zitpenningen der geneesheeren. Briefwisselingskosten.	40,000 .	
33	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting: jaarwedden, vergoedingen, dagloonen, reis- en verblijfkosten.	0,000 .	
34	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting: gereedschap, mobiliair, onderhoud, verwarming en verlichting der lokalen. Kleding-massa's. Aankoop, onderhoud, herstelling en verandering van wapens en uitrustingsstukken. Aankoop van werken en uitgaven betreffende de burgerwacht. Druk- en inbindingskosten.	51,000 .	
35	Nationale schietbaan: bestendig personeel.	21,700 .	424,100
36	Nationale schietbaan: kosten van beheer, verwarming, verlichting, verschillende uitgaven.	7,340 .	
37	Groote jaarlijksche schietprijskampen: inrichtingskosten. Prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk.	50,000 .	
38	Toelagen voor het aanleggen en verbeteren van schijfschietbanen in de provinciën.	50,000 .	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
39	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	10,000 »	
40	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (Credit non limitatif)	25,000 »	
41	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers	20,000 »	
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
42	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	25,000 »	25,600 »
45	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	2,600 »	
CHAPITRE IX.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
44	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subside de 500 francs à la veuve d'un Légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles	224,600 »	224,000 »
CHAPITRE X.			
SCIENCES ET LETTRES.			
45	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale. Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 50 avril 1895; frais des jurys Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 50 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . Publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de Bibliographie; rédaction et administration. Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordeboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise) Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples. Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des sciences et des lettres; dépenses diverses	195,100 »	

GEWIJZIGDE BEGROTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
39	Toelagen voor schietprijskampen met krijgswapens; prijzen in geld, wapens, gouden en zilverwerk, trophéenschietprijzen.	10,000 .	
40	Kosten voor vervoer en vergadering der jonge schutters voor de oefeningstijdsperken; opeisching der schutters van den eersten ban voor ordediensten buiten de gemeente. (Niet beperkend krediet.)	25,000 .	
41	Toelagen aan de buitengemeenten tot beloop van een derde of van ten hoogste de helft der algeheele uitgave voor het aankopen van brandweer-materiëel en van uitrustingsstukken voor de vrijwillige sappeurs-pompsters. Toelagen tot het inrichten van bondvergaderingen der korpsen sappeurs-pompsters	20,000 .	
HOOFDSTUK VIII.			
BURGERLIJKE DECORATIE EN BELOONINGEN IN GELD.			
42	Burgerlijke decoratie: aankoop van eere teekens, drukken der diploma's en kosten van uitreiking	23,000 .	} 23,600 .
43	Belooningen in geld voor daden van moed, zelfopoffering en menschenliefde; uitvaardiging der diploma's.	2,000 .	
HOOFDSTUK IX.			
EERELEGIOEN EN IJZERE KRUIS.			
44	Pensioenen van 1,200 frank ten voordeele der dragers van het IJzeren Kruis en der gekwetsten van September, wier rechten erkend zijn geworden vóór den 1 ^o November 1864; toelagen van 400 frank aan hunne weduwen en weezen; toelage van 500 frank aan de weduwe van eenen legionaris die niet gepensioneerd is geweest; jaarlijksche toelagen van 900 frank aan de behoeftige dragers van het Herinneringskruis van 1850; toelagen van 500 frank aan hunne weduwen die in behoeftige omstandigheden verkeeren; buitengewone toelagen of hulp aan de dragers van het IJzeren Kruis en het Herinneringskruis, aan gekwetsten van September en aan hunne familiën	224,000 .	224,000 .
HOOFDSTUK X.			
WETENSCHAPPEN EN LETTEREN.			
45	Toelagen en aanmoedigingen rakende de letterkunde en de wetenschappen; letterkundige, wetenschappelijke of oudheidkundige reizen en zendingen; opdelvingen en werken in het belang der wetenschap en der nationale oudheidkunde. Hulpgeelden aan in nood zijnde letterkundigen of geleerden of aan familiën van overledene letterkundigen of geleerden. Letterkundige en wetenschappelijke maatschappijen. Vijjaarlijksche en tienjaarlijksche prijzen ingesteld door koninklijke besluiten van 1 December 1843, 6 Juli 1851, 20 December 1882 en 30 April 1895; kosten voor de jury's. Inschrijvingen; aankoop van werken voor de volksbibliotheken. Kosten van het kantoor der Internationale Vereniging ter bescherming van letter- en kunstwerken; druk- en andere kosten betreffende de uitvoering der wet van 30 September 1887. Aanmoedigingen aan de tooneelletterkunde en tooneelkunde (letteren en muziek). Uitgave der <i>Bibliographie de Belgique</i> . Uitgave der <i>Bibliotheca Belgica</i> . Internationale dienst van Bibliographie: opstellen en beheer. Aandeel van België in de kosten tot uitgave van het <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> . Huurkosten van een studietafel in het zoologisch gesticht van Napels. Aankoop en inbinding van wetenschappelijke of letterkundige werken voor den bijzonderen dienst van het beheer van wetenschappen en letteren; verschillende uitgaven	105,100 .	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
46	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours. Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> .	105,000	
47	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande	30,000	
48	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service.	72,000	
49	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	55,000	
50	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général	100,580	
51	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions (y compris 6,250 francs en charge temporaire)	106,250	
52	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections	96,500	902,830
53	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i>	52,250	
54	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel	65,600	
55	Archives générales du Royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	10,200	
56	Archives de l'État dans les provinces: personnel	68,050	
57	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc. Inspection des archives communales	14,700	
58	Échanges littéraires internationaux	10,000	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
46	Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België : jaarwedde en dagloon van het personeel; zitpenningen; Onderzoek en beoordeeling van den prijskamp der stichting De Keyn. Drukkosten; prijzen van den wedstrijd. Verwarming, verlichting en kosten van onderhoud van het Paleis der Academiën; verschillende kosten. Kosten der koninklijke commissie voor geschiedenis; uitgave der <i>Onuitgegeven Belgische Kronijken</i> ; opstel en uitgave der chronologische tafel der oorkonden, diploma's, opene brieven en andere gedrukte stukken rakende de geschiedenis van België. Uitgave eener <i>Nationale Biographie</i>	105,900	•
47	Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde : jaarweden en dagloonen van het personeel; zitpenningen; drukkosten; prijzen der wedstrijden; verwarming, verlichting en onderhoud der lokalen; verschillende kosten; uitgave der oude gedenkstukken der vlaamsche letterkunde	50,000	•
48	Koninklijke sterrenwacht : personeel; loon der dienstboden	72,900	•
49	Koninklijke sterrenwacht : kosten van materieel; aankoop van toestellen; drukwerk	55,000	•
50	Koninklijke bibliotheek : personeel; opstel des algemeenen katalogus	100,580	•
51	Koninklijke bibliotheek : materieel en aankopen (een <i>Tijdelijke last van 6,250 frank inbegrepen</i>)	106,250	•
52	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : personeel en studiekosten der verzamelingen	96,500	•
53	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : materieel en aankopen; wetenschappelijke verkenning van het land en aankoop van verzamelingen; uitgave der <i>Annales du Musée</i>	52,250	•
54	Algemeen Rijksarchief te Brussel : personeel	65,600	•
55	Algemeen Rijksarchief te Brussel : materieel; boekbinderswerkhuis voor het herstellen van oorkonden; zegelverzameling	10,200	•
56	Staatsarchieven in de provinciën : personeel	68,050	•
57	Drukkosten van de <i>Inventarissen der archieven</i> ; inkoopkosten van oorkonden, voortkomende van de archieven, gevallen in handen van bijzonderen; kosten van aankoop of van afschrijven van oorkonden betreffende 's lands geschiedenis; uitgaven voor het materieel der bewaarplaatsen van archieven in de provinciën; toelagen voor de klassering en voor de uitgave der inventarissen van de archieven, toebehoorende aan de provinciën, aan de gemeenten en aan de openbare gestichten; verschillende uitgaven betreffende de archieven. Welerneming van archieven, in handen van vreemde regeeringen gebleven; kosten van klassering, afschrijven en vervoer, enz.; inspectie der gemeentearchieven	14,700	•
58	Internationale letterkundige uitwisselingen	10,000	•

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire . . .	1,000	
60	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000	
61	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire.	1,495,045	
62	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	405,000	
65	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses	111,000	
64	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	60,000	
65	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers	5,000	2,150,045
66	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. f, de la loi du 12 avril 1894	11,000	
67	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale	1,500	
68	Commission d'entérinement des diplômes académiques: frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission	4,000	
69	Commission d'entérinement des diplômes académiques: indemnité du commis.	1,000	
70	Frais des concours universitaires: impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités	12,000	
71	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	21,000	
72	Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.	2,500	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK XI. HOOGER ONDERWIJS.			
59	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : jaarwedde van den secretaris	1,000	•
60	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : reis- en verblijfkosten der leden van den raad; druk, autographiën, kopieën en andere werken door die raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten	2,000	•
61	Jaarwedden van het onderwijzend en het besturend personeel van 's Staats beide hoogeschoolen; jaarwedden van beschikbaarheid; vergoedingen aan de leden van het onderwijzend personeel, belast met eenen dienst buiten de hoogeschool	1,495,045	•
62	Materieel van 's Staatshoogeschoolen en harer aanhoorigheden, de clinicdienst inbegrepen. Tijdelijke vergoeding voor woon, vuur en licht aan den beheerderopzichter van de hoogeschool van Luik	405,000	•
63	Hoogeschool-beurzen; reisbeurzen; gebeurlijke toelagen ten voordeele der bekroonden die geen dezer beurzen konden krijgen; kosten van den wedstrijd ter begeving dezer beurzen	111,000	•
64	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : reiskosten en zitpenningen aan de leden der jury's	60,000	•
65	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : materieel; loon der deurwaarders	5,000	•
66	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 rakende de begeving der academische graden en het programma der universiteits-examens : reiskosten en zitpenningen van de leden der jury. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken, bij toepassing van artikel 17, litt. f, der wet van 12 April 1894	11,000	•
67	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 : materieel; loon van den deurwaarder en verschillende kosten. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken	1,500	•
68	Bekrachtigingscommissie der academische diploma's : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden. Materieel der commissie	4,000	•
69	Bekrachtigingscommissie der academische diploma's : vergoeding aan den commissie	1,000	•
70	Kosten der universiteitswedstrijden : druk van de bekroonde verhandelingen en andere schriften de hoogeschoolen aangelangende	12,000	•
71	Toelagen om de uitgave aan te moedigen der werken van de leden van het personeel der hoogeschoolen en om te voorzien in de kosten der zendingen die hoofdzakelijk het belang van het hooger onderwijs beoogen. Inschrijvingen	21,000	•
72	Kosten van uitgave van het zestiende driejarig verslag over den toestand van het hooger onderwijs	2,500	•
		2,150,045 •	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XII. ENSEIGNEMENT MOYEN.			
73	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire	2,000 °	
74	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,920 °	
75	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique : traitements du personnel, indemnités.	49,200 °	
76	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau	17,000 °	
77	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	85,400 °	
78	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 °	
79	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	37,000 °	
80	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel	2,500 °	
81	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	6,000 °	
82	Cours temporaires de dessin à l'usage des professeurs des écoles moyennes : frais divers	1,400 °	4,506,845 °

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK XII			
MIDDELBAAR ONDERWIJS.			
75	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : jaarwedge van den secretaris	2,000	•
74	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden van den raad; druk, autographien, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten	2,920	•
75	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van handenarbeid het onderricht der gymnastiek; jaarwedden van het personeel, vergoedingen .	49,200	•
76	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handenarbeid en het onderricht der gymnastiek (gemeengede dienst met het beheer van lager onderwijs): reis- en verblijfkosten; vergoedingen; zendingen; kantoorkosten	17,000	•
77	Jaarwedden of vergoedingen voor het personeel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lagere graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik. Vergoeding voor huisvesting, vuur en licht aan den voormaligen bestuurder der opgeheven normaalschool van humaniora te Luik. Jaarwedde van een voormaligen leeraar van gymnastiek aan hetzelfde gesticht	85,400	•
78	Materieel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lagere graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik	11,000	•
79	Examenjury's van het middelbaar onderwijs : reis- en vacatiekosten, zitpenningen; allerhande vergoedingen en vergoedingen	37,000	•
80	Examenjury van het middelbaar onderwijs : materieel	2,500	•
81	Tijdelijke leergangen van handenarbeid en huishoudkunde ten dienste der regentessen van middelbare scholen. Jury's voor het afleveren van bekwaamheidsgetuigschriften; reis- en vacatiekosten, zitpenningen. Materieel en allerhande vergoedingen en vergoedingen, enz.	6,000	•
82	Tijdelijke leergangen van teekenkunde ten dienste der professors van de middelbare scholen; verschillende kosten	1,400	•
			4,506,845 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
83	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	5,725,364	°
84	Subsides aux élèves fréquentant les cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers	4,000	°
85	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées	54,500	°
86	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé	135,411	°
87	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	52,000	°
88	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions; fournitures et frais divers	26,950	°
89	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi	2,000	°
90	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	105,900	°
91	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement moyen	9,200	°
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
92	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000	°

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
85	Toelagen (jaarwedden, vergoedingen, bijschoolgeld, enz.) aan de koninklijke atheneums (wet van 1 Juni 1850); aan de koninklijke atheneums of colleges (wet van 15 Juni 1881); aan de middelbare scholen (wet van 1 Juni 1836); aan de middelbare scholen (wet van 15 Juni 1881). Aanvulling van jaarwedde aan professors van atheneums voorloopig aan zekere gemeentecolleges gehecht. Vergoedingen aan leden van het personeel der atheneums en der middelbare scholen van den Staat bij familieongelukken (onderstand, ziekte- en begrafenis-kosten)	5,723,564	
84	Toelagen aan de leerlingen die de lessen volgen van het Hooger Handelsinstituut te Antwerpen	4,000	"
85	Beurzen voor de leerlingen der middelbare scholen van den Staat en der aangenomen middelbare scholen	54,500	"
86	Gemeente- of provinciegestichten van middelbaar onderwijs van 1 ^o en van 2 ^o graad, voor jongens: toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten. Aandeel van den Staat in de betaling der jaarwedden van beschikbaarheid der professors van het voormalig gemeentecollege van IJperen, afgeschaffd	155,411	"
87	Gemeentelijke middelbare onderwijsgestichten voor meisjes: toelagen	52,000	"
88	Algemeene wedstrijd onder de gestichten van middelbaar onderwijs: reis- en verblijfkosten der afgevaardigden; vergoedingen aan de leden der jury's; aan de personen aan die jury's toegevoegd. Drukwerk; leveringen en onderscheidene kosten	26,950	"
89	Vergoeding aan eenen leeraar van het middelbaar onderwijs van den 1 ^o graad, die buiten bediening is	2,000	"
90	Jaarwedden van beschikbaarheid van leden van het beheerend en onderwijzend personeel der normaalgestichten voor middelbaar onderwijs der gestichten voor middelbaar onderwijs onder leiding van den Staat en der opzichters van die gestichten	105,000	"
91	Uitgave van schoolboeken of van werken het middelbaar onderwijs aanebelangende. Aanmoedigingen; toelagen; inschrijvingen; aankopen; zendingen in het belang van het middelbaar onderwijs; reiskosten; vergoedingen; drukkosten voor den bijzonderen dienst van het Beheer van middelbaar onderwijs	9,200	"
HOOFDSTUK XIII.			
LAGER ONDERWIJS.			
92	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: jaarwedde van de secretarissen en van den boekbewaarder	2,000	"

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
95	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres ; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil ; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil ; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 .	
94	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales ; traitements des inspecteurs principaux ; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité	450,500	
95	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux ; 2° aux inspecteurs cantonaux ; 5° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux ; fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire	202,500 .	
96	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite	98,000 .	
97	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	856,650 .	
98	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État ; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire 1884-1890. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire ; frais des cours brebeliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne	20,000 .	
99	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement primaire	6,000 .	
100	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État.	70,950 .	
101	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées	300,000 .	
102	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture ; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents ; frais du jury ; frais divers	151,800 .	14,820,750 .

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
95	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: reiskosten der leden; aanwezigheidspenningen aan de leden en aan de ambtenaars, geroepen om deel te nemen aan de werkzaamheden van den raad; druk, autographiën, kopiën en andere door hooger genoemden raad bevolen werken; aankoop van boekwerken, inbinding, onderscheidene kosten en uitgaven	3,800	»
94	Jaarwedden van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen; jaarwedden der hoofdopzieners; jaarwedden der kantonnale opzieners. Jaarwedden van beschikbaarheid	450,500	»
95	Reiskosten van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen. Gevallijke vergoedingen voor het bezoek der scholen en andere diensten: 1 ^o aan de hoofdopzieners; 2 ^o aan de kantonnale opzieners; 3 ^o aan de afgevaardigde opzieners. Vergoedingen voor verblijf aan kantonnale opzieners; levering van drukwerk en autographiën voor den dienst van het schooltoezicht	202,500	»
96	Jaarwedden van de diocesane hoofdopzieners en diocesane opzieners der lagere scholen. Reis- en verblijfkosten van de afgevaardigden der hoofden van de protestantsche en israëlitische eerediensteo	98,000	»
97	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel van 's Staatsnormaalgestichten. Jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het personeel der normaalgestichten van den Staat. Tijdelijke normaalleergangen voor de onderwijzers en onderwijzeressen der gemeentescholen en der aangenomen scholen. Vergoedingen aan de met deze leergangen belaste personen. Vergoedingen aan de leden der jury's belast met het afnemen der bekwaamheidsexamens voor het onderwijs van verschillende vakken die het voorwerp van tijdelijke normaalleergangen hebben uitgemaakt. Verschillende kosten. Toelagen aan de hoofden der normaalgestichten om gedeeltelijk de kosten der oefenscholen te dekken	856,650	»
98	Kosten der aannemingsjury's in de lagere normaalscholen van den Staat; kosten der uittredingsjury's in de normaalscholen van den Staat, alsmede in de aangenomen normaalscholen; kosten der examenjury's voor onderwijzers, ingericht krachtens artikel 9 der organieke wet op het lager onderwijs, 1884-1895. Kosten der examenjury voor het getuigschrift van geschiktheid tot het ambt van kantonnale opziener van het lager onderwijs; kosten der Fröbel-leergangen en der jury's belast met het bekrachtigen of het afleveren van het diploma van onderwijzeres voor bewaarscholen.	20,000	»
99	Drukwerk, aankoop van registers en onderscheidene behoeften voor den bijzonderen dienst des Beheers van lager onderwijs.	6,000	»
100	Verbetering en huur der lokalen en materieel van 's Staats lagere normaalscholen.	70,050	»
101	Beurzen voor de leerlingen van 's Staatsnormaalscholen en van de aangenomen normaalscholen. Toelagen aan de aangenomen normaalscholen.	300,000	»
102	Kosten der conferentiën van onderwijzers. Belooningen aan de lagere onderwijzers van de gemeente-, aangenomen of ondersteunde scholen, die met het beste gevolg het theoretisch en practisch onderwijs van de begiuselen van landbouw geven; kosten van bezoek der scholen door de medelidigende onderwijzers gehouden; kosten der jury; verschillende kosten	151,800	14,829,750

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
105	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000	.
104	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.	9,400,000	.
105	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de la dite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné	950,000	.
106	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons.	20,000	.
107	Part de l'État dans les augmentations périodiques légalement obligatoires de traitement accordées à des instituteurs communaux ou adoptés	500,000	.
108	Part de l'État dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1899 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	125,000	.
109	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1899 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité.	250,000	.
110	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial	50,000	.
111	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 111 à l'article 104 et vice versa)	1,500,000	.
112	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	6,700	.
113	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	6,800	.
114	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	39,250	.

GEWIJZIGDE BEGROTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
103	Bouw, aankoop, verbetering en meubilering van schoollokalen; kosten van bewaking en toezicht; kosten voor het maken van meubels en model-ontwerpen.	100,000	.
104	Gewone jaarlijksche dienst van het lager onderwijs: toelagen te verdeelen, overeenkomstig alinea's 1, 2 en 3 van artikel 8 des organieke wet 1884-1895, onder de gemeentescholen, de aangenomen scholen, en de niet aangenomen bijzondere scholen, welke de wettelijke voorwaarden tot aanneming vereenigen	9,400,000	.
105	Aanvullende toelagen, te verleen in uitvoering van alinea's 4, 5, 6 en 7 van artikel 8 der organieke wet 1884-1895: 1 ^o aan de gemeenten; 2 ^o aan de scholen ambtshalve aangenomen, waarvan de aanneming ten einde liep krachtens gezegde wet.— Buitengewone toelagen te verleen in geheel bijzondere gevallen, bij toepassing van alinea 8 van voormeld artikel	950,000	.
106	Toelagen voor het onderwijs van den handenarbeid in de lagere gemeente-, aangenomen of bijzondere ondersteunde scholen voor jongens	20,000	.
107	Aandeel van den Staat in de regelmatige wettelijk verplichtende verhoogingen van jaarwedde, verleend aan gemeente- of aangenomen onderwijzers	500,000	.
108	Aandeel van den Staat in de jaarwedden, verleend aan de tusschentijdige onderwijzers, die zieke gemeente- of aangenomen onderwijzers vervangen, voor het dienstjaar 1899 en, uitzonderlijk, voor vroegere dienstjaren	125,000	.
109	Aandeel van den Staat in de jaarwedden van beschikbaarheid van lagere gemeente-onderwijzers voor 1899 en uitzonderlijk voor vorige dienstjaren.— Bijzondere toelagen aan de gemeenten, die, tot het vervullen van ambten in hare lagere scholen, onderwijzers nemen, die jaarwedden van beschikbaarheid genieten	250,000	.
110	Aandeel van den Staat in de kosten van het godsdienstonderwijs te geven door de afgevaardigden van de bedienaars der eerediensten aan de leerlingen der lagere gemeentescholen, in geval het onderwijzend personeel weigert zich hiermede te belasten en de parochiale geestelijkheid daartoe niet volstaat.	30,000	.
111	Gewone jaarlijksche dienst der bewaarscholen. — Gewone jaarlijksche dienst der scholen voor volwassenen. (Worden, desgevallende, toegelaten de overdrachten van artikel 111 op artikel 104 en omgekeerd).	1,500,000	.
112	Nationaal schoolmuseum: personeel; jaarwedden en vergoedingen	6,700	.
113	Nationaal schoolmuseum: materieel; bestuurskosten; onderwijskundige tentoonstellingen in België en elders	6,800	.
114	Schriften het lager onderwijs aanbelangende; abonnementen; inschrijvingen; aankoop van werken voor de boekerijen der normaalscholen en voor de kantonale boekerijen. Kosten van de bibliotheken der kantonale conferentiën en der kantonale schoolmuseums; aankoop van verzamelingen en toestellen; meubelen; kosten voor het drukken van katalogen; vergoedingen aan de onderwijzers, belast met de bewaring der boekerijen en der wetenschappelijke verzamelingen. Zendingen en reiskosten in het belang van den dienst van het lager onderwijs	59,250	.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET LE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XIV.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
115	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	11,000 •	31,000 •
116	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	20,000 •	
TOTAL fr.			26,669,001 •
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XV.			
SERVICES DIVERS.			
117	Ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial de la Flandre orientale	20,000 •	1,315,710 •
118	Enseignement supérieur. Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires	65,710 •	
119	Enseignement moyen. Construction et ameublement de locaux	40,000 •	
120	Enseignement primaire. Construction, ameublement, etc. de maisons d'écoles primaires	700,000 •	
121	Travaux d'agrandissement à effectuer au Musée royal d'histoire naturelle	490,000 •	
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE . . . fr.			27,984,711 •

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK XIV.			
VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
115	Onvoorzene uitgaven niet opgenoemd in de Begrooting (er in begrepen de toelagen te verleenen aan maatschappijen om hun het aankopen van een vaandel te vergemakkelijken). — Hulpverleening aan de familiën voor kosten van laatste ziekte en begravenis van overleden ambtenaars of op pensioen gestelde agenten, die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden	11,000 »	31,000 •
116	Jaarwedden van beschikbaarheid der ambtenaren en beambten der verschillende diensten van het Departement.	20,000 »	
TOTAAL fr.			26,669,001 •
TWEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XV.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
117	Meubileering van het hotel van het provinciaal gouvernement van Oost-Vlaanderen	20,000 •	1,315,710 •
118	Hooger onderwijs. Opbouw, verbetering, meubileering en wetenschappelijke uitrusting van de nieuwe hoogeschoollokalen	65,710 •	
119	Middelbaar onderwijs. Opbouwen en meubileering van lokalen.	40,000 •	
120	Lager onderwijs. Opbouw, meubileering, enz., van lokalen voor lagere scholen	700,000 »	
121	Vergrootingswerken uit te voeren aan het Koninklijk Museum van natuurlijke geschiedenis.	490,000 •	
TOTAAL DER GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN OPENBAAR ONDERWIJS fr.			27,984,711 •

(174)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1899.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																				
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																						
CHAPITRE I^{er}.																																																																																																						
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																						
1		Traitement du Ministre																																																																																																				
a.		Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service 344,080																																																																																																				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 5%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE actuel d'agents (30 sept. 1898).</th> <th style="width: 45%;">TRAITEMENTS annuels. (30 septembre 1898.)</th> <th style="width: 35%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>1</td> <td>10,000</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4</td> <td>9,000</td> <td>36,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4</td> <td>7,000 et 7,500</td> <td>28,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>11</td> <td>5,500 à 6,500</td> <td>65,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>15</td> <td>4,200 à 5,500</td> <td>59,100</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1</td> <td>4,600</td> <td>4,600</td> </tr> <tr> <td></td> <td>19</td> <td>5,200 à 4,800</td> <td>72,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>18</td> <td>2,200 à 3,000</td> <td>49,050</td> </tr> <tr> <td></td> <td>17</td> <td>2,200 à 2,800</td> <td>42,940</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2</td> <td>1,800</td> <td>3,600</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6</td> <td>1,500 et 1,600</td> <td>9,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>9</td> <td>1,200 à 1,700</td> <td>12,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4</td> <td>2,400 et 2,700</td> <td>10,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>9</td> <td>2,100 à 2,500</td> <td>20,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6</td> <td>1,600 à 2,000</td> <td>11,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td>5</td> <td>1,200 et 1,500</td> <td>5,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td>12</td> <td>1,200 et 1,400</td> <td>15,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1</td> <td>800</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td></td> <td>7</td> <td>800</td> <td>5,600</td> </tr> <tr> <td></td> <td>15</td> <td>800 à 1,800</td> <td>22,100</td> </tr> <tr> <td></td> <td>*</td> <td>"</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>"</td> <td>"</td> <td>12,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>"</td> <td>"</td> <td>14,890</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">511,080</td> </tr> </tbody> </table>				NOMBRE actuel d'agents (30 sept. 1898).	TRAITEMENTS annuels. (30 septembre 1898.)	DÉPENSES.		1	10,000	10,000		4	9,000	36,000		4	7,000 et 7,500	28,500		11	5,500 à 6,500	65,500		15	4,200 à 5,500	59,100		1	4,600	4,600		19	5,200 à 4,800	72,200		18	2,200 à 3,000	49,050		17	2,200 à 2,800	42,940		2	1,800	3,600		6	1,500 et 1,600	9,200		9	1,200 à 1,700	12,500		4	2,400 et 2,700	10,500		9	2,100 à 2,500	20,200		6	1,600 à 2,000	11,400		5	1,200 et 1,500	5,800		12	1,200 et 1,400	15,800		1	800	800		7	800	5,600		15	800 à 1,800	22,100		*	"	500		"	"	12,500		"	"	14,890				511,080
	NOMBRE actuel d'agents (30 sept. 1898).	TRAITEMENTS annuels. (30 septembre 1898.)	DÉPENSES.																																																																																																			
	1	10,000	10,000																																																																																																			
	4	9,000	36,000																																																																																																			
	4	7,000 et 7,500	28,500																																																																																																			
	11	5,500 à 6,500	65,500																																																																																																			
	15	4,200 à 5,500	59,100																																																																																																			
	1	4,600	4,600																																																																																																			
	19	5,200 à 4,800	72,200																																																																																																			
	18	2,200 à 3,000	49,050																																																																																																			
	17	2,200 à 2,800	42,940																																																																																																			
	2	1,800	3,600																																																																																																			
	6	1,500 et 1,600	9,200																																																																																																			
	9	1,200 à 1,700	12,500																																																																																																			
	4	2,400 et 2,700	10,500																																																																																																			
	9	2,100 à 2,500	20,200																																																																																																			
	6	1,600 à 2,000	11,400																																																																																																			
	5	1,200 et 1,500	5,800																																																																																																			
	12	1,200 et 1,400	15,800																																																																																																			
	1	800	800																																																																																																			
	7	800	5,600																																																																																																			
	15	800 à 1,800	22,100																																																																																																			
	*	"	500																																																																																																			
	"	"	12,500																																																																																																			
	"	"	14,890																																																																																																			
			511,080																																																																																																			
b.		Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 2,500 (Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)																																																																																																				
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. 55,200																																																																																																				
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 4,200																																																																																																				
4		Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																																																																				
5		Frais de route et de séjour; missions																																																																																																				
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																																																																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
515,580	515,580	»	»	486,200	485,713 85	
59,400	59,400	»	»	61,000	60,999 72	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,997 07	
2,700	2,700	»	»	2,700	2,609 50	
600,680	600,680	»	»	574,900	572,519 92	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1899 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
7	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 50,000 »
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 51 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1899 156,000 »
8	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1899
9	»	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constitués en sociétés mutualistes reconnues
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^e , de la loi du 50 mars 1861).
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours en raison de leur position malheureuse.
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
15	a.	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres 5,000 »
	b.	Indemnité du membre-secrétaire. 1,500 »
A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,000	61,650	18,350	»	61,650	61,627 15	
206,000	215,000	»	9,000	221,000	204,450 53	
500	300	»	»	300	300 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	»	
43,500	43,500	»	»	43,500	42,668 10	
3,771	3,771	»	»	3,771	3,771 »	
98,400	98,400	»	»	98,400	82,997 75	
431,971	442,621	18,350	9,000	448,621	393,794 35	
AUGMENTATION . . fr.		9,550				
4,500	4,500	»	»	4,500	3,576 »	
4,500	4,500	»	»	4,500	3,576 »	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
14	»	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions
15	»	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale
16	»	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.		
17	»	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces
		Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité :
	a.	Province d'Anvers. 119,900
	b.	— de Brabant. 164,470
	c.	— de la Flandre occidentale 135,285
	d.	— de la Flandre orientale. 138,880
	e.	— de Hainaut 139,510
18	f.	— de Liège 153,300
	g.	— de Limbourg 92,780
	h.	— de Luxembourg 86,950
	i.	— de Namur. 102,410
	j.	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires. 20,017

GRADES.	TRAITEMENTS.
Directeurs	6,000
Chefs de division	4,500 à 5,500
Chefs de bureau	3,200 à 4,000
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200
Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,600
Expéditionnaires.	1,000 à 1,200

A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
4,500	4,500	»	»	4,500	5,576 »	
400	400	»	»	4,900	4,500 »	
8,600	8,600	»	»	8,600	8,926 09	
4,800	4,800	»	»	4,800	5,675 81	
18,500	18,500	»	»	22,800	22,675 90	
449,800	449,800	»	»	449,800	446,466 48	
1,153,502	1,115,660	17,842	»	1,115,660	1,088,072 93	
1,583,302	1,565,460	17,842	»	1,565,460	1,554,530 41	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
19	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
	e.	— de Hainaut	31,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :	
20	a.	Traitements des commissaires	211,300 »
	b.	Frais de bureau	45,400 »
	c.	Traitements des employés	228,180 »
21		Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des affaires provinciales et communales	
22		Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	
TOTAL DU CHAPITRE IV			fr.
CHAPITRE V.			
AFFAIRES ÉLECTORALES.			
23		Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1899. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections	
24		Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	
25		Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des affaires électorales	
26	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État (<i>crédit non limitatif</i>)	10,000 »
	b.	Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (<i>crédit non limitatif</i>)	20,000 »
27		Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État	
TOTAL DU CHAPITRE V.			fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFERENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
4,583,302	4,565,460	17,842	»	4,565,460	4,551,559 41	
255,900	255,900	»	»	255,900	255,642 69	
485,080	485,080	»	»	468,900	445,801 48	
54,000	54,000	»	»	50,000	51,515 28	
54,000	54,000	»	»	54,000	50,921 25	
2,590,282	2,572,440	17,842	»	2,554,260	2,298,588 11	
AUGMENTATION . fr.		17,842				
20,000	20,000	»	»	20,000	11,578 54	
18,000	18,000	»	»	18,000	a) 20,188 -	a) Art. 22 ^a du Budget de 1896
					b) 3,002 20	b) » 22 ^b »
15,000	15,000	»	»	20,000	11,578 54	
50,000	163,000	»	153,000	40,000	140,694 15	
50,000	75,000	»	25,000	1,000	70,719 30	
155,000	291,000	»	158,000	99,000	257,360 71	
DIMINUTION . fr.		158,000				

NOTA. — Les articles 25 à 27 reproduisent, en les complétant et les remaniant, les libelles des articles 21, 22 et 25 du Budget de l'exercice 1896. Par suite des interventions et des changements apportés dans la répartition de ces libelles entre les divers articles du projet de Budget de 1899, la comparaison des crédits proposés avec les dépenses de 1896 ne saurait être qu'approximative.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
CHAPITRE VI.																				
MILICE.																				
28	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions																		
29	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses																		
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																				
CHAPITRE VII.																				
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.																				
30	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour.																		
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS ou indemnités par no.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">10,000 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">16,000 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">6,000 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">4,800 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">125,000 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">7,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">170,000 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par no.	1	10,000 »	4	16,000 »	4	6,000 »	1	1,200 »	4	4,800 »	»	125,000 »	»	7,000 »	170,000 »	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par no.																			
1	10,000 »																			
4	16,000 »																			
4	6,000 »																			
1	1,200 »																			
4	4,800 »																			
»	125,000 »																			
»	7,000 »																			
170,000 »																				
31	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service																		
32	»	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacations des médecins. Frais de correspondance																		
33	»	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.																		
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS ou indemnités.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,800 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">5,900 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">2,100 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">9,000 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.	1	1,200 »	1	1,800 »	»	5,900 »	»	2,100 »	9,000 »							
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.																			
1	1,200 »																			
1	1,800 »																			
»	5,900 »																			
»	2,100 »																			
9,000 »																				
54	»	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures																		
A REPORTER. fr.																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
120,000	120,000	»	»	120,000	120,018 03	
20,000	20,000	»	»	20,000	17,043 48	
140,000	140,000	»	»	140,000	137,061 51	
170,000	170,000	»	»	21,800	20,417 86	
10,000	10,000	»	»	500	496 80	
40,000	40,000	»	»	»	»	
9,000	9,000	»	»	7,500	7,296 50	
51,000	51,000	»	»	a) 13,000	8,901 91	a) Y compris 4,500 francs en charge temporaire
260,000	260,000	»	»	44,800	57,113 07	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
			REPORT. . . . fr.															
33	»	Tir national : personnel permanent																
			<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="1134 568 1214 618">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1235 568 1353 595">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,500 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,900 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: right;">14,660 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">21,760 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	2,500 »	1	1,900 »	1	1,500 »	1	1,200 »	12	14,660 »		21,760 »	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																	
1	2,500 »																	
1	1,900 »																	
1	1,500 »																	
1	1,200 »																	
12	14,660 »																	
	21,760 »																	
		Conservateur	1	2,500 »														
		Gardienn en chef	1	1,900 »														
		Gardien adjoint	1	1,500 »														
		Greffier	1	1,200 »														
		Marqueurs	12	14,660 »														
				21,760 »														
36	»	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses																
37	a.	Grand concours annuel de tir : frais d'organisation. fr.	5,000	»														
	b.	Grand concours annuel de tir : achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie fr.	25,000	»														
38	»	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province.																
39	»	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir																
40	»	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (<i>Credit non limitatif</i>)																
41	»	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers.																
		TOTAL DU CHAPITRE VII		fr.														
CHAPITRE VIII.																		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.																		
42	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution																
43	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes																
		TOTAL DU CHAPITRE VIII.		fr.														
CHAPITRE IX.																		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.																		
	a.	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864. fr.	5,600															
		Subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins	58,800															
				62,400														
	b.	Subside à la veuve d'un Légionnaire qui n'a pas été pensionné. fr.		300														
	c.	Subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessaires	78,300															
		Subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin.	48,600															
				126,900														
	d.	Subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles.		35,000														
		TOTAL DU CHAPITRE IX.		fr.														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
260,000	260,000	»	»	44,800	57,113 07	
21,760	21,760	»	»	21,760	21,759 12	
7,540	7,340	»	»	29,540	29,293 60	
30,000	30,000					
50,000	50,000	»	»	43,000	42,891 »	
10,000	10,000					
25,000	25,000	»	»	»	»	
20,000	20,000	»	»	20,000	»	
424,100	424,100	»	»	158,900	131,056 79	
23,000	17,000	6,000	»	17,000	16,966 36	
2,600	2,600	»	»	3,000	2,875 »	
25,600	19,600	6,000	»	20,000	19,841 36	
AUGMENTATION. . fr.		6,000				
224,600	241,400	»	16,800	280,900	276,949 97	
224,600	241,400	»	16,800	280,900	276,949 97	
DIMINUTION. . fr.		16,800				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
CHAPITRE X.																				
SCIENCES ET LETTRES.																				
45	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale 14,625 »																		
	b.	Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés 4,500 »																		
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques 52,000 »																		
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys 15,000 »																		
	e.	Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires 24,000 »																		
	f.	Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887 2,400 »																		
	g.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical) 44,000 »																		
	h.	Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> 18,000 »																		
	i.	Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i> 12,200 »																		
	j.	Office international de bibliographie: rédaction et administration 15,000 »																		
	k.	Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der nederlandse taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). 7,000 »																		
	l.	Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples 4,575 »																		
	m.	Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses 2,000 »																		
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel 22,650 »																		
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th data-bbox="1002 1375 1070 1429">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1091 1397 1203 1413">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>(b) Secrétaire perpétuel</td> <td>1 8,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td>1 4,000</td> </tr> <tr> <td>Attaché au secrétariat</td> <td>1 5,800</td> </tr> <tr> <td>Huissier</td> <td>1 2,000</td> </tr> <tr> <td>Concierge</td> <td>1 1,500</td> </tr> <tr> <td>Feutiers</td> <td>2 2,600</td> </tr> <tr> <td>Indemnités pour travaux extraordinaires</td> <td>950</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">22,650</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	(b) Secrétaire perpétuel	1 8,000	Chef de bureau	1 4,000	Attaché au secrétariat	1 5,800	Huissier	1 2,000	Concierge	1 1,500	Feutiers	2 2,600	Indemnités pour travaux extraordinaires	950		22,650
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																			
(b) Secrétaire perpétuel	1 8,000																			
Chef de bureau	1 4,000																			
Attaché au secrétariat	1 5,800																			
Huissier	1 2,000																			
Concierge	1 1,500																			
Feutiers	2 2,600																			
Indemnités pour travaux extraordinaires	950																			
	22,650																			
46	b.	Jetons de présence; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn 24,000 »																		
	c.	Frais d'impression; prix des concours 50,275 »																		
	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers 3,997 »																		
	e.	Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. 20,000 »																		
	f.	Publication d'une <i>Topographie nationale</i> 8,000 »																		
A REPORTER. . . . fr.																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
195,400	195,400	>	>	195,400	195,086 17	a) Concours décennaux de sciences botaniques, de physique et de chimie expérimentales.
105,900	105,900	>	>	105,900	115,795 46	b) Les états du personnel des établissements scientifiques ressortissant au service des sciences et des lettres sont donnés à la date du 1 ^{er} octobre 1898.
501,000	501,000	>	>	501,000	508,881 63.	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																											
		REPORT. fr.																											
	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel 5,600 »																											
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th data-bbox="995 645 1066 696">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1086 658 1198 680">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">600</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">5,600</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	5,000	1	600		5,600																		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																												
1	5,000																												
1	600																												
	5,600																												
47																													
	b.	Jetons de présence 7,000 »																											
	c.	Frais d'impression; prix des concours 11,670 »																											
	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers 730 »																											
	e.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande 5,000 »																											
48	»	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service																											
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th data-bbox="1145 1267 1216 1319">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1236 1281 1348 1303">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">6,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">13,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">25,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">9,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">11,700</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,600</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">72,900</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	6,500	2	13,000	4	25,200	3	9,000	1	2,400	6	11,700	1	2,400	1	1,400	1	1,600	1	500	1	1,200		72,900
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																												
1	6,500																												
2	13,000																												
4	25,200																												
3	9,000																												
1	2,400																												
6	11,700																												
1	2,400																												
1	1,400																												
1	1,600																												
1	500																												
1	1,200																												
	72,900																												
49	»	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions																											
		A REPORTER fr.																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
501,000	501,000	»	»	501,000	508,884 65	
30,000	30,000	»	»	30,000	29,990 41	
72,900	72,900	»	»	72,900	65,166 64	
58,000	58,000	»	»	58,000	34,453 15	
458,900	458,900	»	»	458,900	458,493 83	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO de articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. fr.	
50	»	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général	
			REPORT. fr.
			95,600
51	»	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions	
52	»	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections	
			REPORT. fr.
			91,560
53	»	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i>	
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DEPENSES de L'EXERCICE 1896	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
458,900	458,900	»	»	458,900	458,493 85	
100,380	96,900	3,680	»	96,900	96,899 97	
a) 106,250	106,250	»	»	106,250	106,222 55	a) y compris 6,250 francs en charge tempo- raire (4 ^e et dernière annuité)
96,300	96,300	»	»	96,300	95,300 »	
52,250	52,250	»	»	52,250	52,250 »	
794,280	790,600	3,680	»	790,600	789,166 15	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT. . . fr.	
				NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.
54	»	Archives générales du royaume à Bruxelles : personnel.			
		Archiviste général fr.	7,000	1	7,000
		Archiviste adjoint	5,500	1	5,500
		Chef de section	5,500	1	5,500
		—	5,000	1	5,000
		Sous-chef de section	4,100	2	8,200
		—	5,700	1	5,700
		Secrétaire	4,500	1	4,500
		Employé de 1 ^{re} classe	5,400	1	5,400
		—	2,600	4	10,400
		Employé de 2 ^e classe	1,600	1	1,600
		Sigillographe	2,000	1	2,000
		Huissiers	2,000	2	4,000
		Concierge	1,400	1	1,400
		Gardien	800	1	800
				18	65,000
55	»	Archives générales du royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique			
56	»	Archives de l'Etat dans les provinces : personnel			
		<i>Anvers</i> 1 conservateur fr.	4,500		
		1 concierge	1,100		
			<u>5,600</u>		
		<i>Arlon</i> 1 conservateur	2,000		
		<i>Bruges</i> 1 conservateur	4,950		
		1 — adjoint	2,000		
		1 employé	2,200		
			<u>9,150</u>		
		<i>Gand</i> 1 conservateur	5,000		
		1 — adjoint	3,500		
		1 employé	1,800		
		1 —	1,400		
		1 concierge	1,500		
			<u>15,000</u>		
		<i>Hasselt</i> 1 conservateur	2,400		
		<i>Liège</i> 1 conservateur fr.	6,050		
		1 — adjoint intérimaire	1,200		
		1 employé	1,200		
		1 garçon de bureau	1,200		
			<u>9,650</u>		
		<i>Mons</i> 1 conservateur	4,500		
		1 — adjoint	5,000		
		1 employé	2,200		
		1 —	1,200		
		1 garçon de bureau	1,100		
			<u>12,000</u>		
		<i>Namur</i> 1 conservateur	4,500		
		1 — adjoint	5,500		
		1 garçon de bureau	1,500		
			<u>9,100</u>		
57	a.	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives.			7,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.			5,500 »
	c.	Inspection des archives communales.			2,000 »
58	»	Échanges littéraires internationaux			
TOTAL DU CHAPITRE X.					fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFERENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
794,280	790,600	3,680	>	790,600	789,166 15	
65,600	65,600	"	>	65,600	62,099 24	
10,200	10,200	"	"	10,200	10,193 81	
68,050	68,050	"	"	68,050	66,848 "	
14,700	14,700	"	"	14,700	18,421 77	
10,000	10,000	"	"	10,000	10,000 "	
962,830	959,150	3,680	"	959,150	956,428 97	
AUGMENTATION . . fr.		3,680				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
59	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire
60	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil ; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisitions d'ouvrages et reliures Dépenses et frais divers
61	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État ; traitements de disponibilité ; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire
62	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège
63	»	Bourses universitaires ; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses ; frais de concours pour la collation des bourses
64	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
65	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel ; salaire des huissiers
66	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'art. 47, lit f, de la loi du 12 avril 1894
67	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel ; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.
68	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission
69	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,209 90	
1,493,043	1,493,045	»	»	1,489,877	1,415,550 35	
403,000	400,260	4,740	»	395,440	374,751 81	
111,000	111,000	»	»	111,000	97,863 90	
60,000	60,000	»	»	60,000	59,115 60	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,839 59	
11,000	11,000	»	»	11,000	9,324 20	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,128 52	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,099 92	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,509 94	
2,094,543	2,089,803	4,740	»	2,051,817	1,968,371 75	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
70	»	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités
71	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions
72	»	Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur . .
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
73	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire
74	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures Dépenses et frais divers. .
75	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique : traitements du personnel, indemnités.
76	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau .
		Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :
77	a.	Pour garçons à Nivelles et à Gand 45,250 »
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège. 59,250 »
	c.	Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement 2,900 »
		A REPORTER. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFERENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,094,545	2,089,803	4,740	»	2,051,817	1,968,571 75	
12,000	12,000	»	»	12,000	9,674 05	
21,000	21,000	»	»	21,000	20,993 40	
2,500	»	2,500	»	»	3,244 60	
2,130,045	2,122,803	7,240	»	2,084,817	2,002,283 78	
AUGMENTATION. . fr.		7,240				
2,000	2,000	»	»	2,000	1,500 »	
2,920	2,920	»	»	4,000	3,989 71	
49,200	48,100	1,100	»	48,100	47,012 98	
17,000	17,000	»	»	16,000	13,297 20	
85,400	85,400	»	»	83,000	81,002 23	
156,820	155,420	1,400	»	153,100	146,802 12	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
156,520	155,420	1,100	»	155,100	146,802 12	
11,000	11,000	»	»	11,000	10,062 57	
37,000	57,000	»	»	60,000	65,517 »	
2,500	2,500	»	»	2,500	2,485 27	
a) 6,000	6,000	»	»	6,000	4,544 45	a) Charge temporaire.
1,400	1,400	»	»	»	»	
3,723,364	3,658,764	64,600	»	3,559,064	3,445,816 03	
3,937,784	3,872,084	65,700	»	3,771,664	3,672,827 22	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
84	»	Subsides aux élèves fréquentant les cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers
85	»	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées
86	a.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. 154,571 »
	b.	Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé. 1,040 »
87	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides
88	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions, fournitures et frais divers
89	»	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi.
90	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.
91	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement moyen
	»	Frais de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État (pour mémoire)
	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850; acquisitions, reliures et autres dépenses (pour mémoire).
	»	Frais de rédaction et de publication du quizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen (pour mémoire)
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS tot. POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,957,784	5,872,084	65,700	»	5,771,664	3,672,827 22	
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000 »	
34,500	34,500	»	»	33,000	31,550 »	
155,411	155,411	»	»	155,411	150,490 60	
32,000	32,000	»	»	32,000	31,189 80	
26,950	26,950	»	»	29,700	29,694 87	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
105,000	127,197	»	22,197	152,197	121,649 28	
9,200	9,200	»	»	9,200	6,545 25	
»	1,000	»	1,000	»	»	
»	»	»	»	1,500	985 69	
»	7,000	»	7,000	»	»	
4,306,845	4,271,342	65,700	30,197	4,170,672	4,050,932 71	
AUGMENTATION . . fr.		55,503				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTELLA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE XIII.							
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.							
92	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire					
95	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre par taux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers					
94	•	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité					
		DESIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>
		Inspecteur des écoles normales	2	•	6,500	13,000	
		Inspectrice des écoles normales	1	•	2,400	2,400	
		Vérificateur des économats	1	•	4,700	4,700	
		Inspecteurs principaux	18	•	de 5,000 à 7,500	110,400	
		Inspecteurs cantonaux	85	•	de 5,000 à 4,500	295,000	
		Disponibilité	•	•	•	5,000	
						450,500	
a.		Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales				8,700	•
b.		Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :					
95		1° Aux inspecteurs principaux				40,000	•
		2° Aux inspecteurs cantonaux				120,000	•
		3° Aux inspectrices déléguées				28,800	•
c.		Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux				3,600	•
d.		Fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire				1,200	•
96	a.	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires				97,200	•
	b.	Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite				800	•
A REPORTER. fr.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	3,795 66	
450,500	450,500	»	»	445,500	401,151 01	
202,300	202,300	»	»	194,800	151,694 68	
98,000	98,000	»	»	98,000	84,700 »	
756,600	736,600	»	»	714,100	645,341 35	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																																																																																
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT PAR AN (taux prévus par l'arrêté royal du 1 ^{er} juill. 1898).	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours/jourées par les agents en dehors de leurs attribution.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																																																										
		REPORT. fr.																																																																																																																
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. 605,000 »																																																																																																																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>CLASSE.</th> <th>TRAITEMENT PAR AN (taux prévus par l'arrêté royal du 1^{er} juill. 1898).</th> <th>INDEMNITÉS du chef de logement et de cours/jourées par les agents en dehors de leurs attribution.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> <th>Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="7">Écoles normales d'instituteurs :</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td>7</td> <td>•</td> <td>de 4,000 à 5,000</td> <td>3,700</td> <td>37,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Économés</td> <td>7</td> <td>•</td> <td>• 2,200 • 3,000</td> <td>2,600</td> <td>22,950</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>77</td> <td>•</td> <td>• 2,400 • 4,000</td> <td>•</td> <td>205,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Surveillants</td> <td>19</td> <td>•</td> <td>• 1,400 • 2,000</td> <td>3,100</td> <td>54,750</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gens de service</td> <td>15</td> <td>•</td> <td>• 900 • 1,100</td> <td>•</td> <td>14,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="7">Écoles normales d'institutrices :</td> </tr> <tr> <td>Directrices</td> <td>6</td> <td>•</td> <td>de 3,400 à 4,000</td> <td>1,000</td> <td>24,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Économés</td> <td>6</td> <td>•</td> <td>• 1,800 • 2,600</td> <td>1,000</td> <td>14,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Régentes et professeurs</td> <td>57</td> <td>•</td> <td>• 2,400 • 5,600</td> <td>•</td> <td>179,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maitresses d'études</td> <td>20</td> <td>•</td> <td>• 1,200 • 1,800</td> <td>2,870</td> <td>56,170</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gens de service</td> <td>11</td> <td>•</td> <td>• 900 • 1,800</td> <td>•</td> <td>12,550</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires.</td> <td>579,920</td> <td>25,080</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td>TOTAL</td> <td>605,000</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT PAR AN (taux prévus par l'arrêté royal du 1 ^{er} juill. 1898).	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours/jourées par les agents en dehors de leurs attribution.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Écoles normales d'instituteurs :							Directeurs	7	•	de 4,000 à 5,000	3,700	37,600		Économés	7	•	• 2,200 • 3,000	2,600	22,950		Professeurs	77	•	• 2,400 • 4,000	•	205,200		Surveillants	19	•	• 1,400 • 2,000	3,100	54,750		Gens de service	15	•	• 900 • 1,100	•	14,200		Écoles normales d'institutrices :							Directrices	6	•	de 3,400 à 4,000	1,000	24,100		Économés	6	•	• 1,800 • 2,600	1,000	14,800		Régentes et professeurs	57	•	• 2,400 • 5,600	•	179,800		Maitresses d'études	20	•	• 1,200 • 1,800	2,870	56,170		Gens de service	11	•	• 900 • 1,800	•	12,550		Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires.					579,920	25,080							TOTAL	605,000	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT PAR AN (taux prévus par l'arrêté royal du 1 ^{er} juill. 1898).	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours/jourées par les agents en dehors de leurs attribution.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																																																												
Écoles normales d'instituteurs :																																																																																																																		
Directeurs	7	•	de 4,000 à 5,000	3,700	37,600																																																																																																													
Économés	7	•	• 2,200 • 3,000	2,600	22,950																																																																																																													
Professeurs	77	•	• 2,400 • 4,000	•	205,200																																																																																																													
Surveillants	19	•	• 1,400 • 2,000	3,100	54,750																																																																																																													
Gens de service	15	•	• 900 • 1,100	•	14,200																																																																																																													
Écoles normales d'institutrices :																																																																																																																		
Directrices	6	•	de 3,400 à 4,000	1,000	24,100																																																																																																													
Économés	6	•	• 1,800 • 2,600	1,000	14,800																																																																																																													
Régentes et professeurs	57	•	• 2,400 • 5,600	•	179,800																																																																																																													
Maitresses d'études	20	•	• 1,200 • 1,800	2,870	56,170																																																																																																													
Gens de service	11	•	• 900 • 1,800	•	12,550																																																																																																													
Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires.					579,920	25,080																																																																																																												
					TOTAL	605,000																																																																																																												
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État 81,650 »																																																																																																																
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers 20,000 »																																																																																																																
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application 150,000 »																																																																																																																
98	•	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours frœbéliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne.																																																																																																																
99	•	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement primaire																																																																																																																
100	•	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État																																																																																																																
101	•	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsides aux écoles normales agréées																																																																																																																
102	a.	Frais des conférences des instituteurs. 119,800 »																																																																																																																
	b.	Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers 12,000 »																																																																																																																
						A REPORTER. fr.																																																																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
756,600	756,600	»	»	714,100	643,541 55	
836,650	836,650	»	»	811,650	683,873 95	
					a) 126,000	a) Art. 97 ¹ du Budget de 1896
20,000	20,000	»	»	20,000	19,995 92	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,996 50	
70,950	70,950	»	»	70,950	70,946 75	
500,000	500,000	»	»	500,000	498,051 »	
131,800	131,800	»	»	131,800	112,791 55	
2,102,000	2,102,000	»	»	2,054,500	1,830,974 80	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NOMBRE des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
103	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.
104	»	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 5 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.
105	»	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné
106	»	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons
107	»	Part de l'État dans les augmentations périodiques légalement obligatoires de traitement accordées à des instituteurs communaux ou adoptés
108	»	Part de l'État dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1899 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs
109	»	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1899 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité
110	»	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial.
111	»	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 111 à l'article 104 et vice versa.) .
112	»	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités
113	»	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. 17,000 »
114	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonales; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques 15,000 »
	c.	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire 7,250 »
	»	Frais de rédaction et de publication du dix-huitième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'Administration centrale (pour mémoire)
		TOTAL DU CHAPITRE XIII fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
2,102,000	2,102,000	»	»	2,034,500	1,859,974 80	
100,000	100,000	»	»	700,000	99,889 24	
9,400,000	9,200,000	200,000	»	9,200,000	8,558,093 87	
950,000	950,000	»	»	950,000	883,723 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	9,259 »	
300,000	300,000	»	»	300,000	245,662 05	
123,000	123,000	»	»	123,000	83,472 40	
230,000	298,000	»	48,000	298,000	510,964 »	
30,000	30,000	»	»	30,000	491 67	
1,500,000	1,500,000	»	»	1,230,000	1,187,175 »	
6,700	6,700	»	»	6,700	4,300 »	
6,800	6,800	»	»	6,800	8,948 19	
39,250	39,250	»	»	31,000	43,087 68	
»	9,000	»	9,000	»	»	
14,829,730	14,686,750	200,000	37,000	14,992,000	13,268,045 51	
AUGMENTATION . fr.		143,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
115	.	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
116	.	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XV.		
SERVICES DIVERS.		
.	.	Ameublement des gouvernements provinciaux de la Flandre orientale et du Limbourg (<i>pour mémoire</i>)
.	.	Ameublement des gouvernements provinciaux d'Anvers et du Limbourg (<i>pour mémoire</i>)
117	.	Ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial de la Flandre orientale
.	.	Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux (<i>pour mémoire</i>)
118	.	Enseignement supérieur. Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires
.	.	Enseignement supérieur. — Participation à l'Exposition internationale de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>)
119	.	Enseignement moyen. Construction et ameublement de locaux
.	.	Transaction relative à des terrains que la ville d'Arlon a acquis en 1882 et 1883, pour la construction d'une école normale d'institutrices (<i>pour mémoire</i>).
.	.	Tir national. -- Installations complémentaires (<i>pour mémoire</i>)
.	.	Acquisition d'une collection de jetons des anciens magistrats de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>).
.	.	Agrandissement des locaux du Musée royal d'histoire naturelle. — Acquisition d'un immeuble attenant à ce musée (<i>pour mémoire</i>).
120	.	Enseignement primaire. Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.
121	.	Travaux d'agrandissement à effectuer au Musée royal d'histoire naturelle
.	.	Subside supplémentaire à l'expédition antarctique belge (<i>pour mémoire</i>).
TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,000	11,000	»	»	6,000	17,502 77	
20,000	a) 20,000	»	»	a) 20,000	a) 15,494 30	a) Art. 5 du projet de Budget primitif.
31,000	31,000	»	»	26,000	32,997 07	
»	»	»	»	47,955	»	
»	»	»	»	»	42,195 17	
20,000	»	20,000	»	»	»	
»	»	»	»	»	421,096 50	
65,710	43,355	22,355	»	179,813	257,346 59	
»	»	»	»	25,000	»	
40,000	40,000	»	»	21,000	»	
»	»	»	»	40,000	»	
»	»	»	»	25,000	169,515 93	
»	»	»	»	6,000	»	
»	»	»	»	»	204,900	
700,000	700,000	»	»	»	599,999 65	
490,000	500,000	»	10,000	»	»	
»	»	»	»	60,000	100,000	
1,515,710	1,285,355	42,355	10,000	404,750	1,705,053 65	
AUGMENTATION . . fr.		52,355				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
1^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et communales
V.	Affaires électorales
VI.	Milice
VII.	Garde civique et corps de sapeurs-pompiers
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Enseignement supérieur
XII.	Enseignement moyen
XIII.	Enseignement primaire
XIV.	Dépenses diverses et imprévues
2^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	
XV.	Services divers
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1899	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
600,680 »	600,680 »	»	»	574,900 »	572,319 92	
451,971 »	442,621 »	9,350 »	»	448,621 »	395,794 33	
18,300 »	18,300 »	»	»	22,800 »	22,675 90	
2,390,282 »	2,372,440 »	17,842 »	»	2,354,260 »	2,298,388 11	
133,000 »	291,000 »	»	158,000 »	99,000 »	257,360 71	
140,000 »	140,000 »	»	»	140,000 »	137,061 51	
424,100 »	424,100 »	»	»	138,900 »	131,056 79	
25,600 »	19,600 »	6,000 »	»	20,000 »	19,841 36	
224,600 »	241,400 »	»	16,800 »	280,900 »	276,949 97	
962,850 »	959,150 »	3,680 »	»	959,150 »	956,428 97	
2,130,045 »	2,122,805 »	7,240 »	»	2,084,817 »	2,002,283 78	
4,306,845 »	4,271,342 »	35,505 »	»	4,170,672 »	4,080,932 71	
14,829,750 »	14,686,750 »	143,000 »	»	14,992,000 »	13,268,045 51	
31,000 »	31,000 »	»	»	26,000 »	52,997,07	
1,515,710 »	1,283,355 »	32,355 »	»	404,750 »	1,795,053 64	
27,984,711 »	27,904,541 »	254,970 »	174,800 »	26,736,770 »	26,217,190 28	
AUGMENTATION. . . fr.		80,170				

(214)